

CIRCULAIRE N° 58 DU 15 DECEMBRE 2020

Aux Présidents de Ligues
Présidents des Comités départementaux pour transmission aux Clubs

De Jean-Marie BELLICINI

Copie Comité Directeur
P. GERGES
Souad ROCHDI

OBJET : Appel à projets fonds de relance et de développement Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Chers Présidents, Chères Présidentes,

Dans la période exceptionnelle que nous sommes en train de vivre, la Fédération et son partenaire **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, lancent un **appel à projets « fonds de relance et développement »** à l'attention des clubs affiliés **ayant moins de 150 licenciés** (moins de 150 licenciés au 31/08/2020).

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en tant que partenaire de l'athlétisme français et en vue d'encourager la reprise de leur activité, a décidé d'accompagner les « **petites structures** » d'athlétisme qui se mobilisent chaque jour pour faire vivre notre discipline sur l'ensemble du territoire français, via la mise en place d'une dotation spéciale de **150 000€**.

La volonté conjointe de la FFA et du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est d'aider des clubs qui ont moins l'occasion d'être soutenus financièrement par la Fédération, notamment du fait des critères d'éligibilité et des contraintes administratives importantes pour obtenir certaines subventions. Cet appel à projet se veut plus souple et accessible pour les structures de moindre envergure afin de les accompagner dans leur développement.

Deux types de dotations seront distribués :

- 1 500€ pour les clubs ayant moins de 50 licenciés,
- 3 000€ pour les clubs ayant de 50 à 150 licenciés.

Pour bénéficier de cette aide financière, il faut soumettre un projet, en lien avec le [plan de développement](#) national de l'athlétisme français. Il s'agit de proposer une initiative forte afin d'encourager la relance et le développement de la pratique sportive en club. Cela peut se décliner, notamment, dans le cadre d'une action de **promotion** (événement innovant), de **structuration** (formation d'entraîneurs et de dirigeants) ou de **développement** (accueil d'une nouvelle catégorie, nouvelle pratique...). Le projet devra être présenté d'ici le **31 décembre 2021**.

Pour participer, veuillez remplir [ce questionnaire](#) en ligne **jusqu'au 10 janvier 2021 (inclus)**.

Critères d'éligibilité pour pouvoir répondre à l'appel à projets

- Avoir un **nombre de licenciés inférieur ou égal à 150** pour la saison 2019-2020,
- Ne pas avoir reçu d'autre aide financière de la part de la FFA,
- Ne pas être uniquement un « club organisateur »,
- Le budget du projet présenté peut être inférieur à la dotation (1500 ou 3000€).

Cet appel à projets est ouvert aux clubs labellisés ou non. Les clubs des territoires d'Outre-mer sont également conviés à participer.

A l'issue de l'appel à projets, un comité de sélection composé d'experts de la FFA et du Crédit Mutuel se réunira et retiendra **70 dossiers maximum**.

Les résultats seront officialisés **à partir du 2 février 2021**.

La Fédération consultera les clubs bénéficiaires a posteriori afin d'avoir leurs retours sur l'utilisation de la dotation financière.

Nous comptons sur votre participation. Les pôles développement et partenariats restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projets sur « fond.creditmutuel@athle.fr ».

Nous vous prions de croire, Chers Présidents, Chères Présidentes, à l'expression de nos cordiales salutations,

Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL